



063-216302653-20250415-20250429-DE
Reçu le 15/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze avril le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2025

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND ; Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Rémy CHABANAT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Héloïse FERRIER, Laurent SERIER, Véronique SAUZEDDE

Ont donné procuration :

Cédric DAUDUIT à Anthony BOURBONNAUX

Nicole MARQUES à Elisabeth BRUSSAT

Absents : /

Secrétaire de séance : Daniel MAURIN

DELIBERATION
Amende de police
N°2025/04/29

Finances locales : Subventions

- Vu l'article L 2334-24 du CGCT relatif au produit des amendes de police liées à la circulation routière et destiné aux collectivités territoriales,
- Vu les articles R 2334-10 à 12 du CGCT relatifs aux règles de répartition des produits et le type de travaux ayant vocation à être financés avec ces fonds,
- Considérant que chaque année l'État établit la dotation des amendes de police. Il s'agit d'une enveloppe financière qui correspond au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire et qui est répartie au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité au cours de l'année précédente.
- Considérant que l'instruction des dossiers est confiée aux Départements. Peuvent bénéficier d'une subvention au titre de cette enveloppe, toutes les communes de moins de 10 000 habitants (population DGF) du département ayant la compétence en matière de voirie.
- Considérant que les communes peuvent chaque année faire une demande de subventionnement au titre des amendes de police, pour la mise en œuvre de nouveaux



AR Prefecture

063-216302653-20250415-20250429-DE
Reçu le 15/04/2025

projets de sécurité routière (aménagement de points d'arrêt, aménagements de sécurité des piétons, création de carrefours, installation de signalisation, etc.)

- Considérant les travaux d'aménagement de la sécurisation de la traversée de Pont Astier : Madame le Maire informe le conseil municipal du montant estimatif des aménagements de sécurisation de la traversée de Pont Astier soit 45 688.50€ H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée de Pont Astier
- Sollicite le Conseil Départemental du Puy de Dôme pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 7 500 €.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 14 avril 2025

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT

Le Secrétaire
Daniel MAURIN